

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil seize le vingt et un juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. INGRAND Alain, Maire.

Date de convocation : 13 juillet 2016

**Présents** : Mmes Goncalves, Guérout, Guiet, Veubret, Mrs Guéret, Ingrand, Massé, Prineau, Renaux.

**Pouvoir** : Mme Beaumatin à Mme Guérout, M. Zimmermann à M. Ingrand

**Absents excusés** : Mme Vrignon, Mrs Cousset, Giraudeau, Pertus.

Secrétaire de séance : Mme Guiet Danielle.

Le procès verbal de la réunion du 16 juin 2016 est lu puis adopté à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR** :

1. Vente de peupliers ;
2. Vente du tracteur ;
3. Investissement 2016 ;
4. Décision Modificative n° 1 ;
5. Convention avec la Communauté de communes pour la mutualisation des services ;
6. Questions Diverses.

**1. Vente de peupliers**

M. le Maire rappelle que la commune est propriétaire d'un terrain (AM n° 86 d'une superficie de 0ha64a05ca) situé dans les "mottes fouillues" planté en peupliers.

Dans le cadre de la Charte "Merci le Peuplier" la Région Poitou-Charentes se mobilise pour pérenniser cette ressource locale qu'est le peuplier par la mise en place d'un plan durable d'aide au boisement - reboisement et à l'entretien de qualité des peupleraies. Le montant de l'aide régionale accordée est de 2,50 €/plant, soit environ 500 € par hectare (minimum de 40 plants achetés et maximum de 800 plants) . Cette aide vient en abondement de l'aide Merci le Peuplier, d'un montant identique, apportée par les industriels de la filière aux propriétaires.

Il donne lecture de la proposition de la société "ALLIANCE FORETS BOIS" pour l'achat de ces peupliers, ainsi que pour le reboisement de la peupleraie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , à l'unanimité des membres présents

**DÉCIDE**

- la vente à ALLIANCE FORETS BOIS des peupliers pour un montant de 4 000 € ;
- le nettoyage, le reboisement et le 1er entretien de la parcelle sus nommée pour un montant TTC de 1 857,24 € ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec ALLIANCE FORETS BOIS, Entreprise signataire de la charte "Merci le Peuplier" afin de bénéficier de l'aide au reboisement.

Les crédits seront inscrits au budget par décision modificative.

De plus M. le Maire fait part que cette peupleraie n'a pas fait l'objet d'un entretien régulier et les arbres tombés ou cassés doivent être enlevés pour permettre l'accès à l'Entreprise pour l'abattage et l'enlèvement des peupliers.

Le Conseil propose aux habitants de la commune intéressés pour nettoyer ce terrain et récupérer le bois (3 m<sup>3</sup> maximum chacun) de se faire inscrire en mairie avant le 15 août 2016. Selon le nombre de demandes, un tirage au sort sera effectué pour déterminer les personnes retenues.

**2. Vente du tracteur**

M. le Maire rappelle que la commune a acheté en 1990 un tracteur MASSEY FERGUSON.

Par délibération du 24 mars 2016, décision a été prise de le remplacer.

Une information sera insérée dans le bulletin "Lettre d'info" demandant aux administrés intéressés par ce matériel de faire une proposition avant le 15 août 2016.

### **3. Investissement 2016**

Point sur l'état d'avancement des différents projets 2016 :

- \* Tracteur : Celui-ci est en cours de livraison et la demande de versement du prêt a été faite ;
- \* Matériel : Achat d'une tronçonneuse (780,00 €) ;
- \* Four de La Touche : le plancher a été remis en état (460,80 €) ;
- \* Parking Local des Associations : réalisé et mis à disposition des riverains de la rue St-Martin interdite de stationnement (4 602,66 €) ;
- \* Bâtiment Technique : l'accès (1 829,86 €) et l'aire de stationnement (3 094,80 €) ont été réalisés ;
- \* Cimetière : les travaux de confection d'un ossuaire et dépositaire ainsi que la création d'un jardin du souvenir sont achevés (6 775,20 €) ;
- \* Remplacement des huisseries à la mairie : l'Entreprise est intervenue courant juin (4 074,24 €).
- \* Voirie communale : les travaux d'écoulement des eaux, arrachage de haies, revêtement rue de l'ancienne Gare sont terminés (6 622,80 €), reste à faire les travaux de point à temps sur l'Impasse de la Panification, chemin secteur du Fief du Milieu et du Fief Brisson ( 6 142,00 €)
- \* Signalisation : commande faite auprès du Syndicat de la Voirie pour régler le Chemin de la Fayolle (mise en place de stop) suite aux travaux du nouveau de site de la maison d'enfants de Chancelée (356,64 €).
- \* Pont du Chemin des Ecluses : Le Syndicat Intercommunal de la Boutonne Aval interviendra pour renforcer le pont qui cède sur le côté aval. Il est prévu de refaire le tablier en un seul bloc en utilisant le tablier existant sans changer les culées afin de ne pas modifier le passage de l'eau (environ 1 300 € pour chaque commune).
- \* Aire de Loisirs : Suite aux demandes d'aides financière, la commune a obtenu une réponse positive au titre de la DETR, négative de la région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental doit présenter le dossier en commission permanente fin juillet et contact sera pris pour la réserve parlementaire. Le conseil autorise le Maire à lancer le projet.

### **4. Décision Modificative n°1**

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**VOTE** les décisions modificatives suivantes :

DI : C/2117	Reboisement (Peuplier)	2 000,00 €
DI : C/2135	Aménagement (Aire Loisirs)	4 115,00 €
RI : C/024	Vente Peupliers	4 000,00 €
RI : C/024	Vente Tracteur	1 500,00 €
RI : C/1328	Remise (Achat Peupliers)	307,50 €
RI : C/13258	Subvention Région	307,50 €
DI : C/041-21534	Travaux Eclairage Public Chancelée	10 615,07 €
RI : C/041-13258	Subvention SDEER	5 307,54 €
RF : C/041-168758	Emprunt SDEER	5 307,53 €

### **5. Convention avec la Communauté de communes pour la mutualisation des services**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16,

Vu l'arrêté préfectoral n°819-DRCTE-B2, en date du 24 mai 2016, portant modification des statuts de la Communauté de communes des Vals de Saintonge,

Vu les statuts de la Communauté de communes du 11 juin 2015,

Vu la délibération n°209-2013-AG, en date du 19 décembre 2013, autorisant le président de la communauté à signer une convention de services mutualisés avec les communes dans le cadre de la gestion de la compétence scolaire et du temps d'activité personnalisé.

Considérant, dans le cadre d'une bonne organisation des services, c'est-à-dire afin de rationaliser leur fonctionnement et de permettre une amélioration du service public rendu aux usagers pour le bon fonctionnement des écoles, et des activités péri-éducatives, qu'une convention de mutualisation entre la Communauté de communes et les communes peut organiser ces modalités d'exercice de la compétence scolaire.

Considérant que les services concernés sont les services techniques, administratifs et des garderies de la commune.

Dans ce cadre, pour mettre à la disposition de la Communauté de communes les personnels concernés, il est nécessaire de passer une convention de mutualisation qui en organisera les modalités.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** les termes de la convention présentée, et qui sera élaborée entre la Communauté de communes des Vals de Saintonge et la Commune,

**AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention ainsi que les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

## **6. Questions Diverses**

SIVOS : Fermeture de l'école de Puyrolland.

Fête des abeilles à Landes le 10 septembre 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.

E. BEAUMATIN	ML. GONCALVES	D. GUÉROUT	D. GUIET	D. VEUBRET
S. VRIGNON	R. COUSSET	S. GIRAUDEAU	A. GUÉRET	S. MASSÉ
JJ. PERTUS	S. PRINEAU	M. RENAUX	P. ZIMMERMANN	A. INGRAND